

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

KAPUSTA

(ci-après, la « SICAV »)

Cette SICAV est gérée par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: FR0012186773 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cette SICAV est classifiée : Diversifiés

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher la valorisation du portefeuille, sur un horizon de placement de 5 ans, grâce à une allocation d'actifs flexible, et d'une sélection de titres ou d'OPC et un recours aux instruments financiers à terme sur les marchés actions et taux dans une variété de devises.

La SICAV, gérée de manière active, n'est pas gérée par rapport à un indicateur de référence mais pourra toutefois être comparée a posteriori, au terme de l'horizon d'investissement, à la variation de l'indice IPCH représentant l'indice des prix à la consommation de la zone euro, hors tabac (code Bloomberg CPTFEMU) augmenté de 3%.

L'allocation d'actifs est discrétionnaire dans les limites des bornes d'expositions. La stratégie d'investissement consiste en une exposition directe ou indirecte (via des OPC ou des instruments dérivés) aux marchés taux et/ou actions.

La SICAV pourra être exposée jusqu'à :

(i) 100% en dettes souveraines émises par des Etats membres de l'OCDE, 50% en dettes souveraines émises par des Etats situés en dehors de l'OCDE (pays émergents), 100% en obligations et en obligations convertibles d'émetteurs privés ou publics dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE et jusqu'à 50% en obligations d'émetteurs privés ou publics dont le siège social est situé dans un pays en dehors de l'OCDE. Les obligations présentes en portefeuille seront notées ou non notées par une agence officielle (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) avec un maximum de 65 % de l'actif en titres notés inférieurs à BBB- (à savoir spéculatifs à haut rendement « high yield ») et avec un maximum de 25% de l'actif en titres non notés. La sensibilité de la poche taux sera comprise entre -3 et 7,

(ii) 100% en instruments du marché monétaire notés minimum A-2, P-2 ou F2 par les agences de notation ou jugés équivalents par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion avec une sensibilité comprise entre 0 à 0,5.

En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

(iii) de -10% jusqu'à 60 % de son actif net au marché actions d'émetteurs avant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE de tout secteur et de toute taille de capitalisation et jusqu'à 50% de son actif net aux marchés actions d'émetteurs

ayant leur siège social situé en dehors de l'OCDE (pays émergents) (avec une limite de 20% de l'actif en actions de petite capitalisation).

(iv) jusqu'à 20% de son actif aux matières premières (au travers d'OPC investissant dans des sociétés appartenant à ce secteur ou de contrats sur indices de contrats à terme sur matières premières).

L'exposition aux pays émergents pourra atteindre 100% maximum de l'actif net.

La SICAV peut être investie jusqu'à 100% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, et, (ii) jusqu'à 30 % en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS ou ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement de la SICAV.

Elle pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français et étrangers, afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques, de taux, actions, change et matières premières (futures, options, change à terme et swap). La SICAV pourra être exposée aux devises EUR, USD, GBP, JPY et CHF jusqu'à 100% de son actif net. L'investissement dans les autres devises de l'OCDE ne pourra excéder 50% de son actif net et l'investissement dans des devises hors OCDE sera limité à 50% de son actif net.

L'utilisation des instruments financiers à terme (dérivés et titres intégrant des dérivés) et le recours aux instruments du marché monétaire pourront conduire la SICAV à être surexposée globalement jusqu'à 200% de son actif net. Cependant, le niveau d'exposition sur les marchés de taux et/ou actions ne dépassera pas 105% de son actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du dépositaire chaque jeudi ouvré de la Bourse de Paris jusqu'à 17h45 (heure de Paris, CET/CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant.

La classe d'actions capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette période.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi la SICAV est classée dans la catégorie 4 :

La SICAV présente un niveau de risque moyen en raison de l'allocation flexible de ses investissements: 1) allocation de 0 à 100%, en direct ou via des OPC, sur des produits de taux, libellés en euros, d'émetteurs publics ou privés de toutes zones géographiques, 2) allocation de -10% à 60%, en direct ou via des OPC, sur les marchés d'actions de l'OCDE ou marchés émergents (dans la limite de 30%), qui contribue à augmenter le niveau de risque de la SICAV.

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de liquidité : le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Impact des techniques des techniques financières : compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être supérieure à l'actif net du Compartiment. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Compartiment est exposée.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. Le Compartiment peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par la SICAV sur une année

Frais courants	0,70 % de l'actif net
----------------	-----------------------

Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2021.

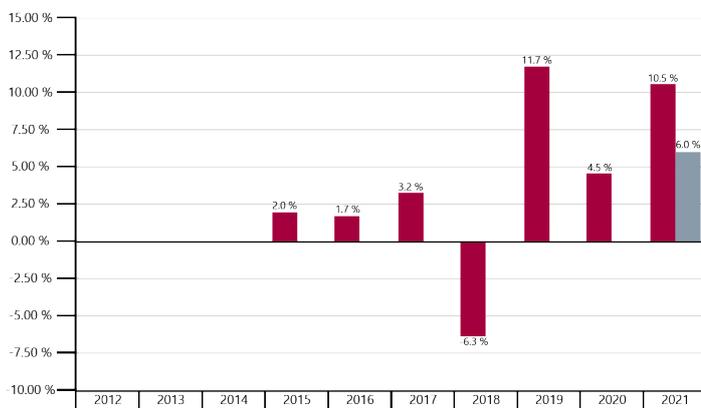
Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur demande auprès de la Société de Gestion.

PERFORMANCES PASSES

■ KAPUSTA ■ 30% Euro Stoxx Large (Net Return) 70% Barclays Cap Euro Aggregate Total Return Index (LBEATREU)



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.

Cette SICAV a été créée le 10/12/2014.

La devise de référence est EUR.

La stratégie d'investissement et le profil de rendement/risque du Fonds ont été modifiés le 16/05/2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : ODDO BHF SCA

De plus amples informations sur le Fonds (prospectus, documents périodiques et valeur liquidative) peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Fiscalité :

La SICAV peut servir de support de contrats d'assurance-vie.

La SICAV en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions de la SICAV peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022.